



**THE ISLAND REGULATORY AND
APPEALS COMMISSION**
Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard
CANADA

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 28 novembre 2018 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a pris les décisions ci-dessous en matière de fixation des prix du pétrole. Elles seront en vigueur à compter de 0 h 1 le mercredi 28 novembre 2018.

- Le prix de l'essence diminuera de 3,1 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 6,5 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 5,6 cents le litre.
- Le prix du propane ne changera pas.

En tenant compte des rajustements pour les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 105,3 et 106,5 cents le litre. Le prix à la pompe du diesel se situera entre 128,2 et 129,4 cents le litre. Le prix du propane continuera de se situer entre 80,3 et 81,4 cents le litre (taxes en sus).

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 91,8 cents le litre (taxes en sus).

Les diminutions importantes du prix de gros pour l'essence, le mazout de chauffage et le diesel observées au cours de la dernière semaine ont permis ce rajustement imprévu des prix annoncé aujourd'hui. La perspective de la baisse continue des prix du brut et l'augmentation soutenue des stocks de produits raffinés contribuent aux conditions actuelles du marché.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 1^{er} décembre 2018.